



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP 73 02/12/2014

## La médecine du travail sous le couperet de la guillotine gouvernementale ?

### CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

La loi Macron prévoit par voie d'ordonnance de faire évoluer la médecine du travail, en instaurant des dispositions sur les notions d'aptitude et d'inaptitude ainsi que sur l'organisation des services de santé au travail

La dispersion des textes et des instances dans lesquelles sont traitées ces questions annonce-t-elle une remise en cause, voire une disparition, de la santé au travail ?

Pour la CFE-CGC, ces éléments structurants pour la santé des salariés nécessitent un débat parlementaire : il est inacceptable qu'une telle réforme soit prise par voie d'ordonnance, depuis 1789 les édits royaux sont abolis !

### Martine Keryer

Secrétaire  
nationale

Les partenaires sociaux, les professionnels de santé et les parlementaires sont compétents pour être force de proposition et ainsi faire émerger des solutions qui respectent les directives européennes et préservent les droits des salariés.

### Pierre Jan

Relations Presse et  
Institutionnelles

☎ : 01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

La CFE-CGC surtout en cette période de modifications des organisations du travail est attachée à ce que les cadres, managers et techniciens puissent avoir grâce au médecin du travail un espace dédié à l'écoute du travail et de ses difficultés individuelles et collectives !



né

Dossier suivi par : Martine Keryer secrétaire nationale  
du secteur Santé au travail et Handicap

☎ : 06 61 80 96 25

Mel : [martine.keryer@cfecgc.fr](mailto:martine.keryer@cfecgc.fr)